

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

30 juin 2018

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

30 juin 2018

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2-3
Analyse des risques	3
Événements importants	3
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités	11-19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2018

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la Société) porte sur la période de trois mois close le 30 juin 2018. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 de la Société et son Rapport annuel de 2017-2018, qui comprend les états financiers annuels audités de l'exercice clos le 31 mars 2018. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils auront été approuvés par le gouvernement fédéral, à www.marineatlantic.ca.

Les états financiers non audités et les notes y afférentes ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État fédérale chargée du mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), gère des terminaux à Port aux Basques et Argentia, à Terre-Neuve-et-Labrador, et à North Sydney, en Nouvelle-Écosse. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney, et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argentia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements, dont le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et son règlement, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et son règlement, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la Partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS)*, le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 juin 2018

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

	Trimestre clos le 30 juin 2018						
	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	27 061 \$	26 599 \$	28 044 \$	462	2%	(983)	-4 %
Charges	58 202 \$	62 048 \$	56 028 \$	3 846	6%	(2 174)	-4 %

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent.

Aperçu statistique

	Trimestre clos le 30 juin 2018						
	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Passagers	63 293	67 880	68 058	(4 587)	-7 %	(4 765)	-7 %
Véhicules de tourisme	24 203	24 454	25 146	(251)	-1 %	(943)	-4 %
Véhicules utilitaires	24 066	24 308	26 344	(242)	-1 %	(2 278)	-9 %
Équivalents autos ³	126 005	128 647	136 626	(2 642)	-2 %	(10 621)	-8 %
Traversées	426	496	451	70	14 %	25	6 %

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent.

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile.

Revenus

Les revenus de la Société pour le trimestre considéré ont été supérieurs de 2 % aux prévisions budgétaires. Les volumes de trafic ont été moins élevés que prévu, ce qui a été plus que compensé par des gains réalisés sur des instruments financiers dérivés.

Les revenus de la Société pour le trimestre considéré ont diminué de 4 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les volumes de trafic ont été inférieurs cette année par rapport à ceux de l'année précédente. Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation du supplément pour le carburant et des gains réalisés sur les instruments financiers dérivés liés au programme de couverture du prix du carburant de la Société.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

30 juin 2018

Charges

Comparaison avec le budget

Les charges de la Société ont été de 6 % inférieures aux prévisions budgétaires pour le trimestre considéré. Les charges de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions. Des économies ont été réalisées au chapitre des services professionnels, des frais de voyage et d'assurance, partiellement compensées par des prix du carburant plus élevés que prévu.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les charges de la Société ont augmenté de 4 % pour le trimestre considéré par rapport à l'exercice précédent. Les prix du marché du carburant ont augmenté considérablement par rapport à l'exercice précédent. La consommation de carburant a été plus faible, en dépit de coûts plus élevés, et la consommation de diesel à teneur en soufre inférieure a augmenté, ce qui a fait aussi augmenter les coûts. Les coûts de main-d'œuvre ont aussi augmenté par rapport à l'an dernier à cause de projets de formation et de l'inflation. Les charges d'amortissement ont augmenté par rapport à l'an dernier à cause de l'augmentation des actifs.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 14,1 millions de dollars à ses immobilisations corporelles au cours du premier trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu dans ses actifs. Cela comprend une somme de 6,6 millions de dollars pour des projets visant les navires et une somme de 7,5 millions de dollars pour la rénovation des installations côtières et l'acquisition de systèmes de technologie de l'information et de divers matériels.

Prévisions

D'après les résultats des trois premiers mois et le budget alloué pour le reste de l'exercice, la Société prévoit respecter le cadre financier approuvé. La Société n'a apporté aucune modification aux buts et objectifs énoncés dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2017-2018 à 2021-2022 et le Rapport annuel de 2017-2018 de la Société. Il n'y a aucun changement important à signaler concernant les risques recensés antérieurement.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Nomination d'un nouveau chef de direction

Le président et chef de la direction de la Société, Paul Griffin, a quitté ses fonctions à la fin de son mandat en mai 2018. Le vice-président de l'expérience client a par la suite été nommé pour un mandat d'un an au poste de président et chef de la direction.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 juin 2018

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 40,4 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du premier trimestre clos le 30 juin 2018. Des renseignements sur la méthode de comptabilisation des crédits parlementaires sont présentés à la note 2 a) afférente aux états financiers intermédiaires non audités de la Société. La note 3 afférente décrit l'utilisation des crédits parlementaires reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Rapport financier trimestriel
30 juin 2018

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président aux Finances,



Don Barnes



Shawn Leamon, CPA, CGA

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
14 août 2018

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la situation financière non audité

Au 30 juin 2018
(en milliers de dollars)

	30-Jun 2018	31-Mar 2018
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4)	15 559 \$	13 875 \$
Débiteurs	11 639	9 792
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 3)	-	21 100
Stocks destinés à la revente	295	322
Instruments financiers dérivés	6 662	3 401
Actif au titre des prestations de retraite constituées	128 135	126 038
	162 290 \$	174 528 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	25 919 \$	39 146 \$
Instruments financiers dérivés	54	24
Revenus reportés	11 094	4 655
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 3)	4 717	2 717
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	6 740	6 336
Passif au titre des prestations de retraite constituées	2 619	2 584
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	48 641	48 229
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11 511	11 382
	111 295	115 073
Actifs financiers nets	50 995 \$	59 455 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	425 900	423 179
Stocks destinés à la consommation	18 554	22 806
Charges payées d'avance	2 310	3 264
	446 764	449 249
Excédent accumulé	497 759 \$	508 704 \$

Éventualités (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats non audité

Période close le 30 juin 2018

(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2018	2017
Revenus		
Produits des activités de transport	23 539 \$	25 342 \$
Produits du supplément pour le carburant	2 954	2 665
Autres produits	44	25
Gain de change	-	12
Gain réalisé sur dérivés	524	-
	<u>27 061</u>	<u>28 044</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	24 230	23 111
Droits d'affrètement	3 416	3 269
Carburant	7 987	5 897
Matériaux, fournitures et services	5 072	4 988
Réparations et entretien	2 688	3 542
Assurance, loyers et services publics	1 426	1 792
Frais de déplacement	506	406
Frais administratifs	430	522
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 079	1 816
Perte de change	7	-
Perte réalisée sur dérivés	-	382
Amortissement	11 361	10 303
	<u>58 202</u>	<u>56 028</u>
(Déficit) avant le financement public	<u>(31 141)</u>	<u>(27 984)</u>
Financement public		
Exploitation	3 196	(1 357)
Immobilisations	14 082	16 261
	<u>17 278</u>	<u>14 904</u>
Déficit lié aux activités	<u>(13 863)</u>	<u>(13 080)</u>
Excédent accumulé lié aux activités au début de la période	<u>503 643</u>	<u>481 477</u>
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de la période	<u>489 780 \$</u>	<u>468 397 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des gains et pertes de réévaluation non audité

Période close le 30 juin 2018
(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2018	2017
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	5 061 \$	(207) \$
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice		
Gains (pertes) non réalisés sur devises	(312) \$	505 \$
Gains (pertes) non réalisés sur dérivés	3 754	(2 109)
Montants reclassés dans l'état des résultats		
Pertes (gains) réalisées sur dérivés	(524)	382
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	2 918	(1 222)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période	7 979 \$	(1 429) \$

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat de la variation des actifs financiers nets non audité
Période close le 30 juin 2018
(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2018	2017
Excédent (déficit) lié aux activités	(13 863) \$	(13 080) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 082)	(16 261)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 361	10 303
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	(2 721) \$	(5 958) \$
Variation due aux autres actifs non financiers		
Variation nette des stocks destinés à la consommation	4 252	1 433
Variation nette des charges payées d'avance	954	1 003
Diminution des autres actifs non financiers	5 206 \$	2 436 \$
Gains (pertes) de réévaluation nets	2 918 \$	(1 222) \$
Diminution des actifs financiers nets	(8 460)	(17 824)
Actifs financiers nets au début de la période	59 455	52 842
Actifs financiers nets à la fin de la période	50 995 \$	35 018 \$

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Etat des flux de trésorerie non audité

Période close le 30 juin 2018
(en milliers de dollars)

	Périodes de 3 mois closes en	
	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - clients	32 704 \$	33 986 \$
Rentrées de fonds - autres produits	44	25
Financement public - exploitation	10 579	5 528
Financement public - immobilisations	29 799	33 731
Sorties de fonds - fournisseurs	(14 677)	(7 919)
Sorties de fonds - employés	(25 118)	(23 047)
Sorties de fonds - avantages sociaux futurs	(1 536)	(2 373)
	31 795 \$	39 931 \$
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 799)	(33 731)
	(29 799) \$	(33 731) \$
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(312)	505
Augmentation nette de la trésorerie	1 684	6 705
Trésorerie au début de la période	13 875	12 944
	15 559 \$	19 649 \$
Trésorerie à la fin de la période	15 559 \$	19 649 \$
La Trésorerie comprend :		
Trésorerie affectée	9 557 \$	9 217 \$
Trésorerie non affectée	6 002	10 432
	15 559 \$	19 649 \$

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires non audités

30 juin 2018
(en milliers de dollars)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la Société) est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. de 1986* établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la *Politique maritime nationale* (1995), le mandat de la Société a été réduit à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversiers entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier par nature. La plus forte période d'activité de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et ses terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été établis par la direction selon la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui sont présentées dans les états financiers annuels audités de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada.

a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les produits tirés des activités commerciales et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et la somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada sont évalués au coût.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

Les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

c) Indemnités d'assurance à recevoir

Les débiteurs comprennent des indemnités recouvrables sur assurances qui sont comptabilisées au moment où la Société a l'assurance raisonnable que l'assureur approuvera la réclamation et versera les indemnités.

d) Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles destinés à la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moindre de ces deux montants.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les principales pièces de rechange incluses dans les stocks de pièces de rechange des navires sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord d'un navire, déduction faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire. Les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte des durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée de vie utile de l'actif.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navires (y compris les projets de navire)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile de l'actif

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les prestations sont constituées.

Avantages de retraite

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, un régime de retraite supplémentaire non capitalisé à l'intention des cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} mars 2001, et un régime d'avantages de retraite supplémentaire non capitalisé, adopté en 2006 à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont fondées sur les années de service et la rémunération moyenne la plus élevée ou la rémunération au départ à la retraite des employés.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé et une estimation des coûts d'emprunt pour les autres régimes.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite par suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels au titre du régime de retraite agréé et du régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

la carrière active des participants. Les gains et pertes actuariels au titre de l'ancien régime de retraite supplémentaire sont amortis sur l'espérance de vie moyenne estimative des participants.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime d'avantages de retraite supplémentaire adopté en 2006 est de 9,8 ans (10,4 ans en 2017). L'espérance de vie moyenne estimative des participants à l'ancien régime de retraite supplémentaire est de 14,7 ans (15,4 ans en 2017).

ii) Régime de soins de santé et de soins dentaires

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses employés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admis à bénéficier d'une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admis à bénéficier de prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11,0 ans (11,0 ans en 2017). Les ajustements apportés en raison de modifications des régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

iii) Services de transport par traversier gratuits pour les salariés et les retraités

Les salariés et les retraités de Marine Atlantique S.C.C. bénéficient d'avantages relatifs au transport à bord des navires de la Société. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres ont droit de bénéficier de ces privilèges après avoir accumulé quatre mois d'emploi continu et 694 heures de travail normales ou après deux années de service, à la première de ces éventualités. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant de cet avantage est négligeable.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

Avantages postérieurs à l'emploi

i) Passif au titre des indemnités pour accidents de travail

Pour certains membres de son personnel en activité ou anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. Le coût de ce passif est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou la Workers' Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 10 ans (10 ans en 2017).

ii) Autres avantages

Les autres avantages postérieurs à l'emploi sont constitués des prestations de remplacement du revenu servies aux salariés en congé d'invalidité à court terme et des prestations du régime collectif qui continuent d'être versées aux salariés en congé d'invalidité à long terme. Le coût de ces autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par évaluation actuarielle à partir de la valeur actualisée nette du passif associé aux prestations d'invalidité à court et à long terme versées actuellement aux salariés, compte tenu des taux d'inflation, des taux d'intérêt, des taux de mortalité et des taux tendanciels du coût des soins de santé. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction des données réelles et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Les salariés syndiqués sont admis à recevoir des prestations d'invalidité à court terme le premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ces prestations ne sont pas offertes aux salariés non syndiqués ni aux cadres, car ils bénéficient d'un régime distinct d'assurance-maladie. Le régime d'invalidité à court terme des salariés syndiqués fournit des prestations pour compenser la perte de revenus d'emploi en cas d'invalidité à la suite d'une maladie ou d'un accident non lié au travail. Les prestations peuvent commencer à être versées après la fin du délai de carence prévu et leur versement se poursuit jusqu'à la fin de l'invalidité du salarié ou la fin de la période d'indemnisation, selon la première de ces éventualités. Afin de pouvoir bénéficier de prestations d'invalidité à court terme, les salariés doivent avoir travaillé pendant toute la période ouvrant droit aux prestations et satisfaire à la définition d'invalidité. Le montant des prestations hebdomadaires est calculé en fonction de la convention collective. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à court terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux pendant une période de six mois, de l'assurance pour les soins dentaires pendant une période de trois mois, et de la couverture d'assurance-vie de base pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Les privilèges de transport du salarié sont maintenus pendant la période d'invalidité. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

Les cadres et les salariés non syndiqués peuvent recevoir des prestations d'invalidité à long terme à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Ce régime n'est pas offert aux employés syndiqués. Le régime d'invalidité à long terme des cadres et des salariés non syndiqués prévoit le versement régulier de prestations pour remplacer les revenus d'emploi perdus en raison d'une invalidité de longue durée due à une maladie ou à un accident non lié au travail. Le versement des prestations débute après une période de carence de 26 semaines et se poursuit jusqu'à ce que le salarié cesse d'être invalide, au sens de la politique en vigueur, ou atteigne 65 ans, selon la première de ces éventualités. Le montant des prestations hebdomadaires versées à un cadre ou à un salarié non syndiqué n'est pas le même. Un salarié qui reçoit des prestations d'invalidité à long terme continue de bénéficier de l'assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires, et des privilèges de transport accordés, pendant toute la durée de son invalidité pour autant qu'il continue de satisfaire à la définition d'invalidité et n'a pas atteint 65 ans. Sa couverture d'assurance-vie de base est valide pendant une période de six mois. Le salarié peut, par la suite, demander une exonération de primes d'assurance-vie afin de préserver sa couverture. Aucune indemnité de décès ou de mutilation par accident ne peut être versée aux salariés qui ne sont pas actifs sur leur lieu de travail.

Un régime de congés de maladie est également offert aux cadres et aux salariés non syndiqués qui ont été embauchés après le 1^{er} septembre 2001, qui leur permet d'accumuler des congés de maladie pendant leur service. Les employés embauchés avant le 1^{er} septembre 2001 sont admis à accumuler des congés de maladie en fonction du nombre d'années de service. Dans le cadre de ce régime, les congés de maladie peuvent être accumulés, mais ne constituent pas des avantages acquis. Aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière à ce titre, car le montant est négligeable.

g) Constatation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison des biens a été effectuée, que le prix à payer par l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des activités de transport et du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont rendus. Les clients de la Société doivent payer à l'avance, au moment où ils font leur réservation. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont rendus. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

h) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

i) Charges payées d'avance

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location. Elles comprennent également les coûts liés à l'importation de navires affrétés qui sont amortis dans le poste taxes d'importation de navires d'affrètement à l'état des résultats sur la durée des contrats de location connexes.

j) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

l) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines, qui seront dénouées par un événement futur déterminant. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Si l'événement futur déterminant est improbable ou impossible à déterminer, aucun actif éventuel n'est présenté dans les notes complémentaires.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables du secteur public, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et les montants des revenus et des charges présentés au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, le passif au titre de prestations de retraite constituées, les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
Notes complémentaires des états financiers intermédiaires
non audités
30 juin 2018
(en milliers de dollars)

3. SOMME (À PAYER AU) À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'excédent cumulé au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

	30 juin 2018 (3 mois)	31 mars 2018 (12 mois)
Somme à payer au gouvernement du Canada au début de la période	2 717 \$	2 792 \$
(Somme à recevoir du) gouvernement du Canada au début de la période	(21 100)	(18 000)
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	40 378	143 583
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	(3 196)	(85 800)
Immobilisations corporelles	(14 082)	(60 958)
Excédent (déficit) - financement public	23 100	(3 175)
(Somme à recevoir) du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice	-	(21 100)
Somme à payer au gouvernement du Canada à la fin de la période	4 717 \$	2 717 \$

4. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie affectée qui se compose de liquidités libellées en euros qui sont détenues dans un compte de garantie bloqué dans une banque allemande pour le traversier mixte *Atlantic Vision*. L'entente d'affrètement signée en août 2017 exige que le compte de garantie bloqué comprenant une somme équivalant à six mois de droits d'affrètement soit maintenu jusqu'à la fin de l'affrètement en novembre 2018. Le montant total du solde libellé en euros se chiffre à 6 222 € (6 222 € au 31 mars 2018), ce qui correspondait à 9 557 \$ CA au 30 juin 2018 (9 873 \$ CA au 31 mars 2018).

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires des états financiers intermédiaires

non audités

30 juin 2018

(en milliers de dollars)

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2018, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs s'est élevée à 1 079 \$ (1 816 \$ au 30 juin 2017). Cette charge comprend les coûts au titre du régime de retraite agréé à prestations déterminées, du régime d'assurance-vie et de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités et des indemnités pour accidents du travail.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non apparentées. Au cours du trimestre, la Société a engagé des charges de 273 \$ (295 \$ en 2017) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes publics fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme cela est précisé dans les notes complémentaires 2 a) et 3. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terres publiques sur lesquelles sont sis ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a donc été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation fiable.

7. ÉVENTUALITÉS

Les éventualités au titre des litiges ont été augmentées depuis la fin de l'exercice le plus récent en raison de nouveaux litiges pour lesquels un paiement est probable.